

Depuis septembre 1984, le Canada a négocié de nouveaux accords de limitation avec le Bangladesh, la Turquie et les îles Maldives; il a par ailleurs imposé unilatéralement un contingent sur les importations de chemises à col tailleur en provenance du Vietnam. En outre, les négociations ont débouché sur un élargissement des catégories de produits visées par un accord de limitation pour ce qui est de la Bulgarie, de la Chine, de l'Indonésie, de la Malaisie, de l'île Maurice, du Pakistan, de Singapour, du Sri Lanka et de la Thaïlande.